

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à 17h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 9

Date de convocation du Comité Syndical : lundi 11 décembre 2023

Présents :

ARIBAUD Jean-Louis (Carcassonne Agglomération), RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), JORDY Jean-Marie (Carcassonne Agglomération), GRAUBY Éric (Communauté de communes du Limouxin), Pierre BARDIES (Communauté de communes du Limouxin), CUXAC Christophe (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHANAUD Alain (Communauté de communes des Pyrénées Audoises), FERNANDEZ David (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David, Sabrina MOREL secrétaires du SMAH HVA,

ARIBAUD Jean- Louis a été élu secrétaire de séance.

2023_40

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 15 décembre 2023**

Objet de la délibération : CREATION D'EMPLOI

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité syndical le 24 mars 2023,

VU la liste d'aptitude de la Commission Lignes Directrices de Gestion Promotion Interne du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude en date du 21 octobre 2023,

CONSIDERANT qu'un poste d'agent de rédacteur territorial à temps complet doit être créé pour permettre la nomination d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe inscrit sur la liste d'aptitude dans le cadre de la procédure de promotion interne d'un Rédacteur territorial,

CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Le Président propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- **la création d'un** emploi de Rédacteur, permanent à temps complet à raison de 35h.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} février 2024.

Filière : Administrative,
Cadre d'emploi : Rédacteur territorial,
Grade : **Rédacteur :**

- **ancien effectif 0**
- **nouvel effectif 1**

Demande à l'assemblée d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 64111,64112,64118,6451,6453.

Le comité syndical :

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute
Vallée de l'Aude,
Pierre BARDIES

